

COVID-19 et Gynécologie-Obstétrique

Chers membres du GGOLFB,
Cher(e)s collègues

La crise sanitaire que nous traversons nous a amenés à modifier en profondeur nos comportements, tant sur le plan de nos activités cliniques hospitalières que sur le plan de nos consultations privées. Il en est de même pour toute l'activité académique. Comme vous le savez, les mesures prises visent à freiner la pandémie en cours afin d'éviter le débordement de nos structures hospitalières avec toute l'horreur associée à l'impossibilité de prendre en charge tous les cas critiques.

Les expériences internationales démontrent combien les règles de confinement précoces sont efficaces et combien par contre leur retard ou leur non-respect strict amènent à des situations dramatiques.

Il faut insister sur le fait que les recommandations faites pour les consultations intra-hospitalières sont également des recommandations d'application en cabinet privé. Connaissant les spécificités des examens cliniques et échographiques gynécologiques que nous pratiquons et le caractère particulièrement transmissible du COVID-19, il est essentiel :

- de **limiter les consultations** aux patientes qui le justifient pour des raisons gynécologiques urgentes ou nécessaires dans le cadre du suivi de leur grossesse (pour rappel l'INAMI a mis à notre disposition deux nouveaux codes pour tarifier les téléconsultations) ;
- d'**éviter tout contact** entre patientes (pas d'attente intra-muros, pas de croisement) et d'interdire la présence en consultation d'un accompagnant (présence virtuelle possible) ;
- de disposer d'un moment entre deux patientes pour **désinfecter** ce qui a été touché par la patiente (clinchés de porte, siège, table d'examen, sonde échographique, stéthoscope, lanières et capteurs de monitoring,...) ;
- sans oublier bien entendu les **règles de protection** du praticien et du personnel tant pour eux-mêmes que vis-à-vis de la patiente.

Le respect de ces règles a une triple raison d'être :

- civique : éviter aux plus fragiles d'être touchés par la transmission à partir de porteurs sains, permettre le retour à une vie normale dans des délais plus courts ;
- clinique : éviter la transmission à des patientes saines, a fortiori aux gestantes dont la fragilité immunitaire est connue ;
- hospitalière : éviter la saturation des services d'urgences hospitalières focalisés sur la prise en charge des malades du COVID-19, en voyant en cabinet privé des patientes présentant des plaintes urgentes et en assurant le suivi strictement essentiel des grossesses.

Nous, médecins, ne pouvons déroger à ces règles strictes d'intérêt général.

Merci

Prof. P. Emonts
Président du GGOLFB